



Recueil d'avis

Séance Plénière
du 17 octobre 2014

Séance Plénière du 17 octobre 2014

- **Décision Modificative 2014 n°1**

Avis de la Commission "Finances Evaluation"

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de la Commission "Cohésion sociale"

Avis de la Commission "Environnement et Territoire"

adoptés à l'unanimité

- **Mise en œuvre des politiques régionales**

Avis de la Commission "Economie Innovation Recherche"

Avis de la Commission "Emploi Formation"

Avis de la Commission "Mobilités"

Avis de la Commission "Cohésion sociale"

adoptés à l'unanimité moins une abstention

Le Président,



Roger CAYZELLE

Décision Modificative 2014 n°1

Séance plénière du
17 octobre 2014

Avis de la Commission

Finances et Evaluation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Bernard STEPHAN*

La Décision Modificative N°1 de l'exercice 2014 est une DM à la hausse, contrairement à celle présentée l'an dernier.

Les recettes :

Les recettes, d'un montant de 14, 28 M€, représentent une hausse de 1,4% des recettes par rapport au montant total des recettes prévues (BP + BS 2014). Elles se répartissent entre une baisse de 3,06M€ des recettes d'investissement (- 1,8%) et une hausse de 17,34 M€ des recettes de fonctionnement (+ 2,1%).

La baisse des recettes d'investissement est principalement liée à des décalages de remboursement d'avances FEDER et de quote-part d'autres collectivités, compensés par un montant réévalué de FCTVA ainsi que la perception de trop-versés concernant l'acquisition de rames TER. La hausse des recettes de fonctionnement s'explique principalement par des dotations plus importantes (DGF part péréquation) et surtout des reprises de provision pour un montant de 15 M€ (GECl et SNCF).

La Commission se félicite des éléments de recettes supplémentaires perçus par le Conseil Régional de Lorraine mais tient à souligner des éléments d'inquiétude.

Le premier d'entre-eux porte sur le fait que la Lorraine fait partie des 6 Régions françaises bénéficiant de la dotation de péréquation. Cela souligne la fragilité avérée de notre région.

Le deuxième élément d'inquiétude porte sur le CPER dont les premiers éléments rendus publics sont inacceptables et insuffisants notamment au regard des difficultés régionales.



La Commission se félicite de la reprise de 4 M€ au titre des provisions liées au dossier SKYLANDER.

Enfin, la Commission regrette que le Versement Transport Interstitiel n'ait pas pu être présenté lors de cette Séance Plénière, comme cela a également été le cas dans l'ensemble des Régions. En effet, et sans se prononcer au fond sur son poids économique, cette recette potentielle revêtait beaucoup d'importance au regard des difficultés prévisibles de financement des budgets 2015 du Conseil Régional. A ce titre, la Commission *Finances et Evaluation* sera très attentive aux propositions que fera le Premier Ministre sur les ressources des Collectivités le 28 octobre prochain.

Sur la partie des provisions liées au devis SNCF, la Commission Finances Evaluation renvoie à l'avis de la Commission Mobilités.

Les dépenses :

Elles se répartissent entre une hausse de 2,89 M€ des dépenses d'investissement (+0,8%) et une hausse de 11,4 M€ des dépenses de fonctionnement (+1,6%). Les principales lignes d'augmentation sont celles des Fonds européens (+19,4%), l'aménagement du territoire (+14,5%), la formation professionnelle et l'apprentissage (+ 3,9%), l'enseignement (+0,8%) et les transports (+0,5%). A contrario les dépenses liées à l'action économique sont en baisse (-3,9%) ainsi que pour la santé et l'action sociale (-19,9%) et pour la culture, le sport et les loisirs (-0,6%).

La Commission salue la baisse des frais financiers liés aux dettes et opérations financières consécutive aux taux très bas observés actuellement sur les marchés. Cela représente un redéploiement possible de 1,6 M€ de dépenses.

La Commission *Finances et Evaluation* tient à rappeler d'ailleurs qu'il lui semble préférable de privilégier l'emprunt – surtout dans les conditions de marché actuelles – aux Partenariats Public-Privé. Elle accueille avec satisfaction la proposition d'une transmission d'un premier bilan des PPP à la fin du 1^{er} semestre 2015.

La Commission tient à rappeler qu'il lui semble impératif que les membres de la Seconde Assemblée puissent être rendus destinataires des décisions de la Commission Permanente afin de leur permettre une analyse exhaustive des politiques régionales. Cela semble d'autant plus normal que les Commissions Permanentes sont désormais ouvertes au public. La Commission *Finances et Evaluation* renvoie aux autres Commissions pour le détail des dépenses inscrites à la DM.

La Présidente,

Marie-Madeleine MAUCOURT

Annexe : Tableau comparatif DM/BS 2014 en recettes et dépenses

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Sylvana LAMBERT*

La Commission *Economie Innovation Recherche*, réunie le 14 octobre 2014, exprime sa satisfaction d'apprendre la reprise sur provision à hauteur de 4M€ du dossier GECl.

La Commission prend acte des transferts effectués : les dépenses consacrées à l'économie ont été diminuées pour la partie investissement de 21 M€ au Budget Supplémentaire à 17M€ à la Décision Modificative, soit - 4 M€, qui sont versés à l'aménagement du territoire.

La Commission apprécie les précisions apportées par les représentants de la Région quant à la provenance de ces 4 M€, à savoir par le biais d'un prélèvement sur les programmes Fonds Inter Régional d'Amorçage, Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) et Center Parc, tous reportés en 2015.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Laurent SCHMITT*

Sur la décision modificative, la Commission *Emploi Formation* prend acte de ce que les ajustements réalisés sont majoritairement contraints, soit pour honorer des paiements prévus avant la fin de l'exercice, soit pour permettre la reconduction des marchés pluriannuels de formation existants.

Elle rappelle pour mémoire que ces lignes, tant en autorisation d'engagement qu'en crédit de paiement, avaient été significativement réduites au titre du BP 2014, et que la Commission s'en était inquiétée.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Guy JOURDAN*

La Décision Modificative est le dernier acte budgétaire de l'année et est par nature une décision d'ajustement.

La Commission *Mobilités* prend note de la **somme de + 3.546 M€ inscrite en recettes**, correspondant à la récupération du montant « **trop versé** » par la Région à la SNCF dans le cadre des **marchés d'acquisition des rames TER 2N et AGC**.

La SCNF a conclu deux marchés nationaux pour l'achat de matériel roulant pour le compte des Régions qui le financent par subvention. Pour la Lorraine, ces opérations se sont traduites par la signature de 8 conventions, chacune faisant l'objet d'un bilan financier séparé. Ce qui explique, par ailleurs, l'inscription d'une dépense nouvelle de 250 k€, dans la situation inverse où le versement initial est inférieur au solde de l'une de ces conventions.

En ce qui concerne les dépenses, **la Commission constate que l'axe mobilité est le plus affecté par des annulations d'autorisations d'engagement et de programme à hauteur de 9,875 M€**. Sur les crédits de paiement, les 3,5 M€ de diminution sont compensés par le complément de financement du TER Métrolor de 4,720 M€ ce qui explique le solde positif de 1,2 M€.

La Commission déplore ces décalages d'opérations qui sont pour la grande majorité dus à l'absence d'engagement clair et définitif de la part de l'Etat dans le cadre des contractualisations CPER et FEDER. **Cette situation est incompréhensible dans le contexte actuel, et bien que de nombreux projets soient prêts à être lancés, l'Etat persiste à faire de 2014 une « année blanche »**. Elle l'est d'autant plus que ces retards sont cumulés sur trois générations de CPER : 2000-2006 pour le volet routier, le prolongement du CPER actuel 2007-2014 et le prochain 2015-2020.

Les opérations annulées ou reportées de l'axe Mobilités :

- **Schéma de fin de Plan 2000-2006 (volet routier).**
- **Prolongement de l'actuel CPER 2007-2014 :**
 - o Pôle d'échange multimodal de Metz (PEM)
- **Nouveau CPER 2015-2020.**
 - o Le volet fluvial
 - o Les volets « gare » et « matériel roulant » des agendas programmés d'accessibilité (Schéma directeur d'accessibilité). Sur ce point, le Conseil régional est également en attente de la participation des fonds FEDER.
 - o Les travaux en gare de Forbach

La Commission se réjouit toutefois qu'une partie des aménagements en gare de Metz et de Forbach, indispensables au déploiement du cadencement 2016, ait pu être intégrée à la convention de financement des travaux nœud ferroviaire de Metz.

En ce qui concerne l'atelier de maintenance de Jarville, la Commission note avec une certaine inquiétude le retard pris sur ce projet important pour la région. En effet, sa construction permettra non seulement d'optimiser l'utilisation du matériel roulant et de faire des économies d'exploitation du TER, mais également de maintenir des compétences techniques en Lorraine. Le centre de Metz-Sablon a atteint un niveau de saturation très élevé et ne sera pas en capacité d'assurer la maintenance de plus de 5 rames Régiois, les autres seront donc entretenues en Alsace, de manière transitoire. Or, au regard du faible avancement du projet depuis deux ans (décision en décembre 2012), la Commission craint que cette période de transition ne dure plus longtemps que prévu.

Elle comprend que pendant ce délai des études techniques ont été réalisées et que leurs conclusions, attendues courant novembre, peuvent encore influencer sur le coût du projet.

Néanmoins, la Commission en appelle à **la responsabilité des parties prenantes pour que tout soit mis en œuvre en vue d'aboutir à un montage juridique et financier soutenable et compatible avec les intérêts de chacun.**

Enfin, la Commission se félicite de voir qu'un accord a été trouvé entre le Conseil Régional de Lorraine et la SNCF concernant le financement du TER Métrolor. L'aboutissement de ces discussions permet, entre autres points évoqués ci-après, la **reprise de la provision de 11 M€** inscrite au Budget supplémentaire 2014, pour se prémunir en cas de litige.

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

La Commission *Cohésion Sociale* a pris acte des ajustements de crédits de paiement effectués sur le secteur de la Vie Associative pour un montant de 2,5 millions d'euros, notamment en raison de la faiblesse du rythme de mandatement sur le dispositif Lorraine Emploi.

Néanmoins, les membres de la Commission s'interrogent sur le montant de ces redéploiements, et la non-consommation de ces crédits au moment même où le Conseil Régional de Lorraine décide de donner un coup de pouce au tissu associatif et culturel régional.

En proie à de graves difficultés, et en dépit du dispositif Lorraine Emploi, les associations hésitent aujourd'hui à recruter, privilégiant les dispositifs de contrats aidés. Les membres de la Commission s'interrogent par conséquent sur la manière de faire évoluer le dispositif Lorraine Emploi afin de l'adapter au contexte socio-économique actuel, tout en rappelant leur attachement aux objectifs, dont principalement celui de favoriser la création d'emplois d'intérêt économique et social durables en CDI.

Il pourrait s'agir d'une réflexion à mener par le monde associatif lui-même dans le cadre du Forum Permanent de la Vie Associative.

S'agissant du secteur de la Santé, la Commission a pris acte des explications fournies par les services du Conseil Régional concernant les ajustements à la baisse des autorisations de programme dédiées au développement des Maisons Pluri-professionnelles de Santé en Région.

Les membres de la Commission entendent être attentifs aux évolutions envisagées par le Conseil Régional pour lutter contre la désertification médicale dans les territoires lorrains, ruraux mais également urbains, en lien avec les futures orientations de l'Agence Régionale de Santé en la matière.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO

Avis de la Commission

Environnement et Territoire

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Décision Modificative n°1 de l'exercice 2014*

Rapporteur : *Cécile TOSCANI*

La Commission *Environnement et Territoire* prend note des 4,5M€ en crédits de paiement proposés par la Décision Modificative au titre de l'accélération des demandes des collectivités partenaires du Conseil Régional pour leurs projets tenant à la fois aux requalifications de l'après mines et au soutien de l'action territoriale par les Contrats d'Appui au Développement des Territoires (CADT).

Cependant, la Commission estime que le CESE de Lorraine doit être associé à la réflexion autour du soutien aux projets territoriaux et à une future évaluation de ces CADT. La Commission demande donc à pouvoir disposer d'une évaluation de cette politique d'appui aux territoires, qui a permis aux collectivités partenaires du Conseil régional de faire remonter plusieurs projets de développement local, ainsi que d'une présentation du nouveau dispositif en préparation.

Opération d'Intérêt National d'Alzette-Belval

Après la constitution de l'Etablissement Public d'Administration (EPA) d'Alzette-Belval en 2012, la formation d'un Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) en 2013 pour le territoire et au regard de l'avancement du projet luxembourgeois, la Commission souhaite maintenant que des réalisations réellement concrètes puissent rapidement voir le jour. Les membres de la Commission invitent donc les collectivités intégrant le conseil d'administration de l'EPA, et en premier lieu le Conseil régional, à impulser les projets de territoires d'Alzette-Belval comme le pôle culturel de Villerupt, la rénovation de l'habitat existant et la production de nouveaux logements, ainsi que des projets pour les entrepreneurs lorrains.

La Présidente,

Anne PEDON-FLESCH

Mise en œuvre des politiques régionales

Séance plénière du
17 octobre 2014

Avis de la Commission

Economie Innovation Recherche

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Sylvana LAMBERT*

1) La convention pluriannuelle de partenariat pour le développement économique en Lorraine

La convention répond au besoin de rapprocher les actions des Chambres Consulaires du Conseil Régional pour mutualiser des moyens et des compétences.

La mutualisation doit permettre d'atteindre des objectifs de développement économique, sur 5 thèmes (Innovation, International, Développement durable, création – reprise d'entreprise et formation emploi), sans mobiliser de moyens supplémentaires, en rationalisant les outils et dispositifs existants.

La convention est proposée sur 5 thèmes bien délimités, avec des objectifs clairs, des cibles identifiées, un programme d'actions et des objectifs à atteindre mesurables.

La Commission *Economie Innovation Recherche* approuve cette convention tout en soulignant quelques craintes. En effet le projet de loi de finances risque de fragiliser les Chambres Consulaires.

Le Centre de Ressources est mis en avant dans la convention, notamment sur l'animation du Réseau de Diffusion de l'Innovation et sur la chaîne d'appui à la création. La Commission tient à rappeler sa demande répétée d'être informée sur l'activité du Centre de Ressources, de ses missions et de l'évaluation de son efficacité.

Enfin, sur le thème de l'emploi – formation, la Commission tient à souligner qu'une collaboration avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux serait la bienvenue.

2) Création du Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique (C2IME)

Les explications des élus du Conseil Régional ont été appréciées par la Commission.

La Commission est en accord avec leur point de vue sur le besoin de mettre du liant entre les acteurs de l'innovation, très nombreux, et qui ne fonctionnent pas suffisamment en réseau, et tel que prévu par l'action 1 du Pacte Lorraine.

La Commission apprécie également l'approche thématique, centrée sur la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie.

La Commission regrette que les documents accompagnant la création du Commissariat soumis pour avis (le rapport, les statuts du Commissariat et la convention de financement) ne reflètent pas les propos tenus par le Conseil Régional.

En effet, la Commission relève que la forme du rapport amène à penser que le Commissariat interviendra sur des actions d'accompagnement plutôt que sur la mise en synergie. Ce qui en ajoutant une strate supplémentaire, complexifierait encore un peu plus le parcours des porteurs de projets, alors que l'on en attend une fluidification.

Toutefois, la Commission se questionne sur l'absence de l'Etat dans cet outil.

Autre exemple, les statuts du Commissariat sont ouverts aux personnes morales publiques uniquement, alors que le Conseil Régional indique vouloir y faire adhérer des groupes privés.

Le choix de répondre au besoin de synergie des acteurs par la création d'une structure supplémentaire ne semble pas évident pour la Commission, en l'absence d'une évaluation des structures en place (AME, RDI, etc..).

Pour répondre à cet enjeu, La Commission pense que d'autres pistes sont possibles, et elle regrette que le Conseil régional ne les ait pas explorées ni évoquées avec ses partenaires de la CRMEPI.

De même, dans l'énoncé des missions du Commissariat, se pose la question du doublonnage avec la Convention de Développement Economique qui est soumise pour avis en même temps que le Commissariat, et qui répond aux mêmes besoins d'accompagnement des projets d'innovation des entreprises et des entrepreneurs.

Le coût du Commissariat (pour rappel, 1,2 M€) semble disproportionné face aux objectifs qui lui sont assignés, et ne sont justifiés par aucun élément.

Enfin, la Commission regrette que les documents soumis à son avis ne donnent aucune précision sur les aspects opérationnels du Commissariat : quelles sont les compétences attendues des personnes qui y œuvreront, quelles seront leurs missions, leur nombre, sa cohérence avec les outils existants ?

Par conséquent, doutant que l'option choisie pour mettre en réseau les acteurs soit la plus pertinente, la Commission *Economie Innovation Recherche* ne peut émettre qu'un avis très réservé sur la création de ce Commissariat.

Le Président,

Jean ARNOULD

Avis de la Commission

Emploi Formation

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Laurent SCHMITT*

La Commission *Emploi Formation* regrette une nouvelle fois l'absence de transmission de données, qualitatives et quantitatives, sur les réalisations antérieures, pourtant demandées à plusieurs reprises. Elle déplore, de ce fait, une certaine inefficacité des échanges avec les représentants de la Région. Dans ces conditions, quelles sont ses possibilités réelles d'émettre un avis circonstancié et pertinent sur des dossiers proposés sans information sur les évaluations des actions antérieures ?

- Sollicitée pour avis sur le Programme Régional de Développement de la Qualité de l'Apprentissage (PRDQA), la Commission *Emploi Formation* s'inquiète de l'évolution actuelle de cette filière de formation, qui voit ses effectifs fortement chuter à la rentrée 2014. Elle demande à nouveau, sur toutes les mesures financées, un bilan exhaustif qui éclairera sur les décisions à prendre rapidement en vue de relancer la dynamique de l'apprentissage.

Le PRDQA, comme l'indique le rapport, a été «retextualisé et redéfini» sur quatre axes prioritaires. Ces axes ne peuvent qu'être partagés. Au-delà, une analyse fine ligne à ligne, action par action, s'impose. Cette analyse ne peut, en l'état actuel des informations transmises, être réalisée.

- Sollicitée pour avis sur le dossier Projet Régional d’Ouverture Culturelle Sociale et Sportive (PROCESS), qui regroupe trois anciens dispositifs Projets plus, Projets lycéens et Echanges internationaux de lycéens, la Commission relève la pertinence d'un grand nombre des actions et projets proposés. Elle prend acte que 52 projets, sur les 92 projets présentés par les lycées, ont été retenus, pour un montant d’aide régionale attribuée de 380 180,30 €. Néanmoins, la Commission tient à signaler des motifs de refus systématiquement identiques et peu explicites, ce qui risque de nuire à la lisibilité du projet.

La Commission, par ailleurs, regrette l’abandon du financement de projets culturels et sportifs de ce type à l’attention des apprentis.

Le Président,

Olivier CAYLA

Avis de la Commission

Mobilités

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Mise en œuvre des politiques régionales*

Rapporteur : *Guy JOURDAN*

La Commission prend connaissance des différents documents relatifs au financement du service TER Métrolor :

- L'Avenant 19 valant réexamen de la convention de financement et d'exploitation des services TER Métrolor
- Les décomptes définitifs 2012 et 2013
- L'avenant 20 relatif à l'approbation du devis 2014

La Commission salue le travail considérable réalisé par le Conseil régional de Lorraine et la SNCF pour parvenir à un accord dans le cadre de la procédure de réexamen de la convention 2007-2016. **Elle note avec satisfaction** le chemin parcouru par les deux co-contractants pour mettre fin à des années de relations conflictuelles et s'inscrire dans une **dynamique de co-construction** du devis 2016 pour la mise en œuvre du service cadencé.

L'avenant 19 à la convention, qui scelle cet accord, définit les **nouveaux mécanismes de financement et la répartition des responsabilités** entre les deux cocontractants pour la période restante 2014-2016. Il permet également **d'annuler les contentieux en cours** (sur les effets de la réforme des retraites et le CICE), préalable nécessaire à l'acceptation des décomptes définitifs des années 2012 et 2013 et du devis 2014.

Parmi les évolutions majeures apportées à la convention, la Commission relève en particulier l'objectif **de réduction et de stabilisation de la contribution régionale à hauteur de 152 M€ HT**, ce qui correspond à une **économie de 9,5 M€** par rapport aux devis précédents.

Cette limitation stricte vise à **responsabiliser la SNCF sur les objectifs de recettes et de maîtrise des coûts dont elle a la maîtrise** (hors péages RFF et TVA). Le Conseil Régional de Lorraine s'engage également à stabiliser la grille tarifaire en 2014 et 2015 ou à en assumer les conséquences financières dans le cas contraire.

Cet objectif de réduction pour 2014 et 2015 devra être atteint à **offre constante** à partir de la situation de référence en 2014, intégrant le plan d'adaptation adopté en juin 2014 (suppression des services transportant moins de 4 passagers pour les cars et moins de 10 pour les trains ; allègement et/ou redéploiements services ferroviaires notamment été-hiver ; adaptation des horaires des guichets etc.).

Au-delà de ces allègements de service, les économies sont réalisées sur les efforts de productivité interne, ainsi que sur la suppression dérogatoire pour 2014 et 2015 du mécanisme d'indexation des charges forfaitisées, de la rémunération de l'exploitant et de son intéressement aux objectifs de recettes.

La Commission note avec satisfaction que ces efforts importants ont été lissés de façon à limiter leurs impacts négatifs : l'objectif 2014 est obtenu par déduction des soldes des décomptes définitifs de 2008, 2009, 2010 et 2013. Le plein effet de ces nouvelles mesures sera atteint en 2015.

En revanche, la Commission s'interroge sur les conditions à réunir pour que le devis 2016 s'inscrive dans la même trajectoire financière tout en absorbant **le surcoût du cadencement**.

La Commission sera très attentive à ce que les gains de productivité ne soient pas réalisés au détriment de la sécurité et de la qualité de service.

En effet, **l'équilibre ne pourra être atteint que si la fréquentation augmente significativement**, ce qui n'est pas la tendance constatée ces deux dernières années, ou si **l'offre et le niveau de service sont « calibrés pour atteindre cette cible »** (l'article 70.1).

La Commission souhaite réserver ses conclusions sur le modèle économique du TER pour la remise de son rapport en décembre. Néanmoins, elle insiste sur le fait que **le succès du prochain service cadencé du TER Métrolor** et de son articulation avec les autres modes de transports, nécessite un **plus grand effort pour associer les élus et la société civile dans sa mise en œuvre**. Elle pense que des temps d'échange peuvent être également organisés avec des **partenaires du monde universitaire, des grandes administrations et entreprises**, en complément des réunions territorialisées impliquant davantage des spécialistes du sujet.

Cette démarche pourrait également préfigurer la **nouvelle gouvernance à construire** afin que le **Conseil régional de Lorraine puisse jouer pleinement son rôle de chef de file de l'intermodalité des transports** que la loi du 28 janvier lui a confié.

Quant aux autres évolutions de la convention, la Commission observe avec intérêt que la convention prévoit :

- l'accompagnement de tous les trains (art. 37 bis)
- de nouvelles dispositions relatives à la transparence des données, sans pour autant prévoir de pénalités en cas de non-respect (art. 65.2)
- l'intégration du montant de la redevance de quai que la SNCF doit payer à RFF, sur une ligne à part du devis et à même hauteur que la compensation versée par l'Etat (art. 72.1)

Le Président,

Jean-Claude THOMAS

Avis de la Commission

Cohésion sociale

Séance plénière du 17 octobre 2014

Objet : *Renforcement et déploiement de la politique associative et culturelle*

Rapporteur : *Emmanuelle CUTTITTA*

En juin dernier, la Commission *Cohésion Sociale* s'était félicitée de l'effort financier supplémentaire consenti par le Conseil Régional de Lorraine, à hauteur de 1,5 million d'euros, afin de soutenir le secteur associatif.

Les membres de la Commission étaient dans l'attente de l'affectation qui serait donnée à cette enveloppe supplémentaire, ce qui est chose faite avec le rapport soumis à leur avis.

Cette enveloppe se partage entre le secteur associatif (pour 1,07 million d'euros), le secteur culture (pour 380.000 €) et le secteur formation (pour 50.000 €).

Le coup de pouce du Conseil Régional de Lorraine trouve sa traduction dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs issus d'un travail de réflexion mené entre les services du Conseil Régional et le monde associatif. Les membres de la Commission tiennent à remercier particulièrement les secteurs « Vie Associative » et « Culture » pour le travail effectué au cours des derniers mois.

Qu'il s'agisse de l'aide à l'investissement, du soutien à la formation des bénévoles, de l'accompagnement aux besoins de qualification des salariés, ou de l'accompagnement des associations dans les étapes clés de leur existence, les choix opérés par le Conseil Régional semblent être de nature à répondre aux attentes exprimées par le monde associatif d'une part, et la Commission *Cohésion Sociale* d'autre part.

Néanmoins, la Commission s'interroge sur les conditions de mise en œuvre de certains des nouveaux dispositifs et y sera particulièrement attentive.

S'agissant plus précisément du volet Culture, les membres de la Commission se sont interrogés sur la faiblesse des montants par rapport aux annonces faites devant les acteurs culturels le 19 juin dernier, même si les services du Conseil Régional ont tenu à préciser qu'il faudra attendre le prochain budget primitif pour avoir une idée plus précise de l'engagement du Conseil Régional en la matière.

Néanmoins, nul ne peut ignorer aujourd'hui les difficultés rencontrées par certaines structures qui ont vu leurs financements très largement amputés. La Commission s'interroge sur le fait qu'une partie de l'argent récupéré du désengagement régional dans le Centre Pompidou Metz n'ait pas pu servir à soutenir un peu plus fortement le secteur culturel.

Les membres de la Commission ont souhaité attirer l'attention du Conseil Régional de Lorraine sur trois aspects du rapport :

- Les résidences artistiques dans les lycées : il faudra bien clarifier les porteurs de projet et veiller à ce que chacun des acteurs se sente concerné, et notamment les lycées ;
- Le renouvellement de matériel : le montant des autorisations de programme (150.000 €) est très faible au regard des besoins en investissement des grandes institutions par exemple ;
- Enfin sur la partie formation, si la Commission se félicite du lien fait avec le CPRDFP, elle estime toutefois que le montant (50.000 €) est très insuffisant par rapport aux besoins de ce secteur, et aux situations de grande précarité dans les emplois culturels. La Commission a néanmoins pris note que le Conseil Régional s'était rapproché de l'AFDAS (Assurance Formation des Activités du Spectacle) pour s'assurer de couvrir au mieux les besoins. La Commission rappelle que lors de sa communication sur le spectacle vivant, le CESEL avait été très attentif à la question de la formation, et avait alerté le Conseil Régional sur la nécessité de suivre la mise en œuvre du CPRDFP, notamment dans le cadre des conventions d'application sectorielles qui devaient être élaborées au cours de l'année 2013.

Le Président,

Lucien GASTALDELLO